

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-720/SG/CD la Chambre des Députés habilitant le Président du Conseil de Gouvernement à passer au nom et pour le compte du Territoire avec la Caisse locale de retraites une convention portant sur un prêt de 82 000 000 FD destiné au Territoire pour lui permettre d'édifier deux bâtiments à usage de logement.

n° 73-720/SG/CD la

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
8 mai 1973

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1973

Date du numéro
25 mai 1973

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 338/7e L du 26 avril 1973 de la Chambre des députés du Territoire français des Afars et des Issas habilitant le Président du Conseil de Gouvernement à passer au nom et pour le compte du Territoire avec la Caisse locale de retraites une convention portant sur un prêt de 82.000.000 F.D. destiné au Territoire pour lui permettre d'édifier deux bâtiments à usage de logement.